



Piece identité cloture compte

Par **sarah**, le **22/09/2009** à **16:58**

Bonjour,

Un banquier a refusé de cloturer mon compte parce que ma carte d'identité était périmée et que j'étais méconnaissable sur la photo (agé de 12 ans à lépoque, j'en ai maintenant 23)
A t il le droit de me refuser une cloture de compte sous pretexte que je suis méconnaissable sur ma carte d'identité?

Je vous remercie pour la réponse.
Cordialement.

Par **Marion2**, le **22/09/2009** à **18:14**

Bonjour,

Citation :
Définition

La carte nationale d'identité (CNI) permet à son titulaire de certifier de son identité, même lorsqu'elle est périmée, sous réserve dans ce cas, que la photo soit ressemblante

Par **Patricia**, le **22/09/2009** à **23:20**

Bonsoir,

Le banquier a entièrement raison.

Il faut quand même penser à la réactualiser en temps et en heure un jour ou l'autre.

D'autant plus que maintenant son renouvellement est GRATUIT sur présentation de la carte périmée...